

I.3.3 / 1

**ACADEMIA MEXICANA DE DERECHO PROCESAL**

SAN ILDEFONSO NUM. 28

MEXICO, D. F.

México, D.F., le 25 Septembre 1950.

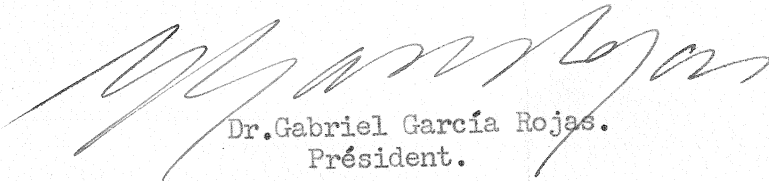
Cher collègue,

Notre Académie a le propos de réunir un Congrès national de Procédure à l'occasion du quatrième centenaire de la fondation de l'Université mexicaine. Nous serions heureux de pouvoir transformer ce Congrès en international, et c'est pourquoi nous demandons votre si efficace appui pour obtenir que Mexico soit désigné comme siège de la prochaine assemblée des procéduristes.

La date la plus convenable serait sans doute le mois février 1952; mais elle peut être différée quelques mois sans aucune difficulté de notre part.

Mr. Alcalá-Zamora, Secrétaire de l'Académie, vous donnera des renseignements ultérieurs. En outre, il est autorisé pour agir comme délégué officiel de l'Académie.

Avec nos remerciements les plus sincères, veuillez agréer, cher collègue, l'expression de ~~notre~~ plus profond dévouement



Dr. Gabriel García Rojas.  
Président.



Dr. Niceto Alcalá-Zamora.  
Secrétaire.

Mr. le Professeur Piero Calamandrei.  
Président du "Congresso Internazionale di Diritto Processuale Civile".